



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Projet « Les jardins de la République » à Colmar (68)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SCCV LES JARDINS REPUBLIQUE

Raison sociale

SCCV LES JARDINS REPUBLIQUE

N° SIRET

8 9 4 3 8 3 9 2 6 0 0 0 1 7

Type de société (SA, SCI...)

SCCV

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

BOROWIAK

Prénom(s)

Benoit

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39. b)	Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha, ou dont la surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou l'emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du même code est supérieure ou égale à 10 000 m2.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La nature du projet est la construction d'un ensemble de bâtiments de logements sur un ancien parking aujourd'hui en friche.

Le projet prévoit la démolition d'un bâtiment existant pour la réalisation des logements.

4.2 Objectifs du projet

Le projet vise à construire un ensemble de bâtiments de logements à la place d'un ancien parking désaffecté au coeur de la commune de Colmar. Le projet permet la revalorisation et la désimperméabilisation d'une partie du site. Le bâtiment et aménagements existants seront démolis et de nouveaux réseaux (humides et secs seront mis en place)

Le terrain en friche accueillera des espaces verts.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet sera réalisé en deux tranches successives. La démolition du bâtiment existant sur l'emprise du projet puis la construction de nouveaux réseaux, voiries, espaces verts et bâtiments à usages de logements.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet prévoit la construction d'un ensemble de 7 bâtiments (A, B, C, D, E, F et G) qui comprennent :

- un bâtiment en R+5 (bâtiment A) avec une toiture terrasse gravillonnée ;
- 3 bâtiments en R+6 (bâtiments E, F et G) avec des toitures terrasses gravillonnées ;
- un bâtiment en R+7 (bâtiment D) avec une toiture terrasse gravillonnée et une toiture terrasse végétalisée en R+1 ;
- un bâtiment en R+8 (bâtiment B) avec une toiture terrasse gravillonnée et une toiture terrasse végétalisée en R+1 ;
- un bâtiment en R+10 (bâtiment C) avec une toiture terrasse gravillonnée et une toiture terrasse végétalisée en R+1.

Une voirie centrale raccordée à l'axe de la rue de la gare permet l'accès piéton et véhiculé au sein du site et comprend 80 places de stationnements végétalisées dont deux PMR. Une voirie enrobé donnant l'accès à l'axe de l'avenue de la République permettra de donner l'accès aux piétons et aux pompiers.

Le terrain actuellement entièrement imperméabilisé accueillera de nouveaux espaces verts.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à permis de construire et à permis de démolir.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Terrain d'assiette	Environ 7 759 m ²
Surface de plancher crée	Environ 11 000 m ²
Surface des bâtiments à démolir	Environ 740 m ²
80 places de stationnement végétalisées dont 2 PMR	80 places
98 places de stationnement en sous-sol dont 6 PMR	98 places

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 48 Voie : Avenue de la République

Lieu-dit :

Localité : COLMAR

Code postal : 6 8 0 0 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0 7 ° 3 4 ' 9 6 " 2 Lat. : 4 8 ° 0 7 ' 4 7 " 4

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' " "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' " "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d’implantation envisagée

i Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l’outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l’environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d’intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur le territoire d’une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Colmar est dotée de son propre Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) approuvé lors du conseil municipal du 16 décembre 2019. Le site est proche des voies ferrées (cat. 1), de la rue de la Gare et de la rue de la République (cat. 3), plus précisément dans la bande d'impact de celles-ci. (Cf. AC2)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site n'est pas classé ou Inscrit (ni les bâtiments au droit de celui-ci) En revanche, il est situé dans le périmètre de protection au titre des abords de monuments historiques de 14 sites / bâtiments du centre-ville de Colmar.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Colmar est concernée par 3 Plans de Prévention des Risques Inondation : Le PPRI de l'Ill, de la Lauch et de la Fecht
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPRI de l'Ill est approuvé par arrêté préfectoral du 27/12/2006, le PPRI de la Lauch est approuvé par arrêté préfectoral du 23/06/2006 et PPRI de la Fecht est approuvé par arrêté le 14/03/2008
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'étude de 2019 réalisé par DEKRA (Cf. AC1) a permis de mettre en évidence deux sources de pollution métaux sur lixiviat excluant et des concentrations en métaux lourds sur brut localement très élevées pour le u (Cf. AC1 et AC4)
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La création d'un niveau de sous-sol va engendrer un volume de déblais important. Ces matériaux seront gérés en fonction de leurs caractéristiques (composition, granulométrie, pollution,...) en privilégiant dans l'ordre : une réutilisation sur site, une révalorisation hors site, ou en dernier lieu une évacuation dans un centre de traitement et/ou de stockage agréé.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les équipements d'alimentation en eau potable et en assainissement de la ville de Colmar sont en capacité d'accueillir les besoins du projet.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est occupé par une friche presque entièrement imperméabilisée et un bâtiment. 5 espèces exotiques envahissantes ont colonisé la friche. Une inspection du bâtiment a été réalisée le 08/12/2023 par ARCHIMED Environnement à la recherche de traces de chiroptères dans les caves et combles du bâtiment qui sera démoli. Aucune trace de chiroptère n'a pu être relevé. Le toit n'étant pas imperméable à la faune, des mesures seront suivies pour ne pas impacter la biodiversité. (Cf. AC3)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après les trois PPRI par lesquels la commune de Colmar est concernée, le site n'est pas situé en zone inondable.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terres polluées seront gérées en phase travaux et les espaces verts seront recouverts d'une couche de 30 cm de terre saine. L'état environnemental des sols et des « cagettes » d'infiltration sera vérifié. Il n'y aura pas de risque sanitaire. (Détail des mesures : Cf. AC4)

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après des photos aériennes datant de 2014, les anciens parkings présents au droit du site permettaient à environ 184 voitures de se stationner. Le projet a prévu 178 places de stationnement. Il engendra donc des déplacements et du trafic en plus faible quantité que l'ancienne utilisation du site.
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera source de bruit en phase de chantier. Tout sera mis en œuvre pour limiter ces nuisances : la vitesse des engins sera limitée, le cheminement des camions et engins sera canalisé, les horaires de chantier seront compatibles avec l'activité de l'environnement.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans les zones du Plan d'Exposition au Bruit de l'aéroport Colmar-Houssen. Pour les autres émissions de bruit liées voies ferrées (cat. 1) et rue de la République (cat.3), une étude acoustique réalisée par DEKRA a permis d'ajuster l'isolation du projet
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les émissions lumineuses proviendront des fenêtres des logements en soirée, et de quelques éclairages de voiries et espaces extérieurs de nuit.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales du projet seront infiltrées en respectant la doctrine de gestion des EP de la région Grand Est (février 2020).
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales seront infiltrées dans les espaces verts du projet et dans des « cagettes » d'infiltration

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'utilisation du site par les usagers en phase d'exploitation engendre des eaux usées qui seront rejetés dans le réseau d'assainissement public.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux de démolition engendreront la production de déchets inertes uniquement en phase de chantier. Le stockage des déchets tout au long du chantier sera organisé de façon à séparer les matériaux selon leur destination finale. Dans tous les cas, la valorisation sera privilégiée. Le Maître d'ouvrage veillera à ce que les sociétés assurant le transport et le traitement des déchets disposent d'une déclaration préfectorale valide et des autorisations nécessaires.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des prescriptions des architectes des bâtiments de France ont été émises, le projet ayant un impact visuel sur les monuments historiques de la ville. Ces prescriptions devront être respectées. (Cf. AC7) Le site étant en zone de prescription archéologique, la DRAC a été consultée. Après la réalisation d'un diagnostic archéologique réalisé en 2018, la DRAC a libéré le terrain de toute contrainte au titre de l'archéologie préventive. (Cf. AC8)
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

L'étude acoustique sur les rues adjacentes (Gare et République) a permis de prendre des mesures d'isolement des façades conformément à l'étude DEKRA pour atténuer les nuisances relatives au bruit. (cf. AC2)

L'étude de la biodiversité a permis d'observer la colonisation de la friche par 5 espèces exotiques envahissantes qui devront être gérées en phase travaux et en à phase d'exploitation. La phase d'exploitation permettra d'augmenter la valeur écologique du site grâce à l'entretien d'espace vert et la plantation d'arbres.

Une visite complémentaire en période estivale permettra de connaître l'utilisation du bâtiment existant par les chiroptères.

Une inspection devra être réalisée quelques jours avant la démolition du bâtiment pour s'assurer de l'absence de l'installation d'une espèce protégée.

L'obstruction de l'ouverture dans le toit du bâtiment permettra d'éviter l'installation d'une espèce protégée dans un habitat qui sera détruit. (Cf. AC3)

Gestion spécifique des terres polluées évacuation et traitement hors site des matériaux impactés en centre de traitement adapté. Une fois excavés, les matériaux seront évacués vers un centre de stockage (ISDND). Cette approche permet aussi d'éviter la mise en œuvre de restriction/interdiction d'usage des sols au droit du site .

Au droit des futurs espaces verts, les terrains seront recouverts / substitués par au moins 30 cm de terres saines d'apport externe. Un géotextile sera mis en œuvre à l'interface entre sols du site et sols d'apport.

Réalisation de sondages à la pelle mécanique avec analyses de type ISDI afin d'orienter les terres qui seront excavées dans le cadre du projet. (Cf. AC4)

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des enjeux identifiés sur site (acoustique, pollution des sols, biodiversité), des caractéristiques du projet disponibles à ce jour, et des mesures d'évitement et de réduction envisagées par le pétitionnaire dans son projet en tenant compte de toutes les préconisations issues des études complémentaires réalisées pour le présent cas par cas, il ne semble pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	AC1-Diagnostic de la qualité des sols et propositions de mesures simples de gestion - DEKRA (2019) AC2-Cartographie de bruits stratégiques (CBS) des transports terrestres - 4ème échéance (2023) AC3-Inspection écologique de bâtiment par ARCHIMED Environnement	<input checked="" type="checkbox"/>
2	AC4-Attestation de prise en compte de pollution et des mesures de gestion dans le cadre d'un projet d'aménagement - ARCHIMED Environnement (2023) AC5-Assistance technique acoustique - DEKRA	<input checked="" type="checkbox"/>
3	AC6-Cartographies des concentrations annuelles en NO2, PM10 et PM2.5 à Colmar en 2022 - ATMO Grand Est	<input checked="" type="checkbox"/>
4	AC7-Avis des Architectes des Bâtiments de France AC8-Avis de la DRAC	<input checked="" type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom BOROWIAK

Prénom Benoit

Qualité du signataire Directeur des opérations

À Mulhouse

Fait le 2 / 1 / 1 2 / 2 0 2 3



Signature du (des) demandeur(s)

SCCV LES JARDINS REPUBLIQUE

23, Rue Jean Mieg

68100 MULHOUSE

Tél. : 03 89 52 82 00